

Communiqué de presse

Intégrer le télétravail dans la formation des apprenti-e-s

Société des employés de commerce
Reitergasse 9
Case postale
CH-8021 Zurich

Téléphone +41 44 283 45 13
Fax +41 44 283 45 65
kommunikation@kfmv.ch
secsuisse.ch

Zurich, le 6 septembre 2021

- *Pendant la pandémie de Covid, au vu de la nouvelle réalité du monde du travail, le télétravail s'est imposé dans tous les secteurs. Cela a aussi un impact sur la formation.*
- *Ainsi, les apprenti-e-s de première année et les formateurs-trices pratiques et professionnels trouvent que la formation à distance (remote training) est particulièrement difficile et demandent plus de soutien.*
- *De nouveaux concepts, stratégies et règles sont donc requis pour que les apprenti-e-s et leurs formateurs-trices soient mieux préparé-e-s aux nouvelles formes de travail.*

Ces derniers jours, de nombreux apprenti-e-s de première année ont commencé leur formation et se retrouvent dans un quotidien professionnel qui a énormément changé. Au cours de la pandémie de Covid, le télétravail s'est établi dans toutes les branches. Les apprenti-e-s de première année font donc face à un double défi: ils débutent leur formation et ne disposent encore d'aucune expérience professionnelle, que ce soit sur site ou à distance. Un nouveau sondage de la Société suisse des employés de commerce montre que les formateurs-trices professionnels et pratiques ont eux aussi perçu la formation à distance comme étant particulièrement difficile. A l'avenir, les apprenti-e-s et leurs formateurs-trices devront être mieux et surtout systématiquement préparés aux nouvelles formes de travail. Cela nécessite de nouveaux concepts, de nouvelles stratégies et de nouvelles règles pour l'apprentissage professionnel.

La pandémie de Covid a fortement touché les jeunes et a rendu leur entrée sur le marché du travail plus difficile. Tandis que le système de formation professionnelle suisse s'est montré particulièrement résistant face à la crise en raison de sa grande flexibilité au niveau des entreprises formatrices, différentes études ont toutefois mis en évidence les aspects négatifs du télétravail, en particulier pour les apprenti-e-s. Par rapport aux autres classes d'âge, les jeunes ont nettement plus souffert des mesures visant à endiguer la pandémie de Covid. Certes, la plupart des professionnels ont dû changer leur façon de travailler et d'interagir en un temps très court. Les difficultés sont cependant encore plus grandes pour les apprenti-e-s de première année qui n'ont pratiquement pas d'expérience du monde du travail et n'ont pas encore pu développer de routines. Dans la plupart des cas, ils n'ont pas été préparés au travail à distance, ou alors insuffisamment. Les formateurs-trices professionnels et pratiques ont eux aussi perçu cette forme de formation à distance comme étant particulièrement difficile.

C'est ce que confirme un nouveau sondage de la Société suisse des employés de commerce qui a été réalisé en juin 2021 auprès de plus de 700 formateurs-trices professionnels et pratiques dans le domaine du commerce et de la gestion d'entreprise. Ainsi, 66% des formateurs-trices professionnels et pratiques ont estimé que l'accompagnement des apprenti-e-s en télétravail était difficile dans le contexte du Covid-19. 71% ont également indiqué qu'ils avaient eu des difficultés dans l'exercice de leur rôle de formateur-trice. En outre, plus de la moitié des formateurs-trices professionnels et pratiques ont fait état de problèmes de

motivation chez les apprenti-e-s. Dans ce contexte, la Société suisse des employés de commerce a reçu de nombreuses demandes: quelles sont les bases légales actuellement en vigueur? Que doivent savoir les apprenti-e-s pour être autonomes et efficaces en télétravail? Comment les formateurs-trices peuvent-ils assurer une transmission des connaissances de qualité à distance?

Vu que le télétravail conservera une place importante dans le monde du travail, la Société suisse des employés de commerce estime qu'il est nécessaire d'agir: «Les apprenti-e-s et les formateurs-trices professionnels et pratiques doivent être mieux préparés au télétravail, et de façon plus systématique. Pour cela et pour la protection des apprenti-e-s, il est nécessaire d'avoir des règles qui permettent le télétravail pendant la formation, mais aussi qui le limitent. Il faut dans tous les cas aussi tenir compte de la santé psychique des apprenti-e-s», souligne Kathrin Ziltener, responsable formation initiale et politique de la jeunesse à la Société suisse des employés de commerce.

On peut présumer que dans de nombreux métiers, en particulier dans les professions commerciales, l'avenir sera aussi marqué par le télétravail. «Les apprenti-e-s devraient également découvrir ce mode de travail au cours de leur formation et apprendre les bonnes stratégies ainsi que la bonne façon de le gérer», ajoute Kathrin Ziltener. De même, il est important que les apprenti-e-s soient soutenus dans l'acquisition de l'équipement nécessaire pour la pratique du télétravail. Pendant l'apprentissage, le temps de télétravail doit toutefois aussi être limité: dans sa nouvelle notice pour les formateurs-trices professionnels et pratiques, la Société suisse des employés de commerce propose donc une valeur indicative d'un jour par semaine. Les jeunes ont davantage besoin d'un échange avec leurs pairs et avec leurs formateurs-trices que les adultes. Kathrin Ziltener le confirme: «Les formateurs-trices professionnels et pratiques doivent faire preuve de beaucoup de sensibilité et être conscients des besoins et de la protection de la santé des apprenti-e-s. Le manque d'échange et la sensation d'être livré à soi-même pendant le télétravail ont un effet considérable sur la santé psychique des jeunes.»

En conséquence, la Société suisse des employés de commerce demande au Conseil fédéral de préciser si une adaptation de la loi sur le travail s'impose au vu des changements dans le monde du travail, en particulier des ordonnances correspondantes et de l'article 1 de l'ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes à partir de 15 ans. Une attention particulière doit être accordée aux apprenti-e-s qui travaillent dans des branches et des entreprises où le travail flexible sera conservé ou exigé même après la pandémie de Covid. Car les jeunes de moins de 18 ans bénéficient dans de nombreux domaines d'une protection particulière en ce qui concerne le temps de travail, les heures supplémentaires et les tâches qui dépassent leurs capacités physiques et psychiques. Afin de pouvoir garantir et contrôler cette protection aussi pendant les périodes de télétravail, de nouvelles compétences et une meilleure protection de la jeunesse au travail sont requises. A l'occasion de la session d'automne 2021, Daniel Jositsch, président de la Société suisse des employés de commerce, déposera une interpellation en ce sens au Parlement.

Sondage auprès des formateurs-trices professionnels et pratiques

Entre le 20 mai et le 15 juin 2021, la Société suisse des employés de commerce a interrogé les entreprises formant des apprenti-e-s de commerce et leurs formateurs-trices professionnels et pratiques compétents au sujet des conditions de travail pendant la pandémie de Covid. Quels ont été les effets de la situation économique difficile sur le maintien en emploi des apprenti-e-s et sur la mise au concours de nouvelles places d'apprentissage? A quel point le rôle de formateur-trice, l'accompagnement pendant le télétravail et la motivation des apprenti-e-s ont-ils été source de difficultés? Sur quels points des ajustements sont-ils nécessaires dans le domaine d'action de la Société suisse des employés de commerce ou au niveau politique? Au total, 721 formateurs-trices professionnels et pratiques en Suisse alémanique ont participé à l'enquête. 143 personnes appartenaient à la branche de l'administration publique, de la défense et des assurances sociales, 85 aux services financiers et aux prestations d'assurance, et 78 à d'autres branches de service. L'invitation au sondage a été envoyée par e-mail. L'enquête a été réalisée en ligne.

Etudes, analyses et sondages (secsuisse.ch) (en allemand)

Citations

Kathrin Ziltener

Responsable formation initiale et politique de la jeunesse à la Société suisse des employés de commerce

«Les apprenti-e-s et les formateurs-trices professionnels et pratiques doivent être mieux préparés au télétravail, et ce de façon plus systématique. Pour cela et pour la protection des apprenti-e-s, il est nécessaire d'avoir des règles qui permettent le télétravail pendant la formation, mais aussi qui le limitent. Il faut dans tous les cas aussi tenir compte de la santé psychique des apprenti-e-s.»

«Les apprenti-e-s devraient également découvrir ce mode de travail au cours de leur formation et apprendre les bonnes stratégies ainsi que la bonne façon de le gérer.»

«Les formateurs-trices professionnels et pratiques doivent faire preuve de beaucoup de sensibilité et être conscients des besoins et de la protection de la santé des apprenti-e-s. Le manque d'échange et la sensation d'être livré à soi-même pendant le télétravail ont un effet considérable sur la santé psychique des jeunes.»

La Société des employés de commerce est depuis plus de 140 ans le centre de compétence en matière de formation et de travail dans le domaine commercial et de la gestion d'entreprise. Nous conseillons et informons nos membres sur les questions relatives à leur carrière et nous engageons à renforcer leur employabilité. De plus, nous représentons des employés de bureau, de la vente, de l'artisanat et de l'industrie dans plus de 40 conventions collectives de travail. A travers nos écoles (écoles commerciales de base et de formation continue, la Haute école d'économie HWZ, l'Institut suisse d'économie d'entreprise SIB), nous proposons un enseignement et un perfectionnement axés sur la pratique. Nous sommes responsables ou coresponsables de divers examens professionnels et professionnels supérieurs.

Plus d'informations sur [secsuisse.ch](https://www.secsuisse.ch).

Infos complémentaires Kathrin Ziltener, responsable formation initiale et politique de la jeunesse
Téléphone +41 44 283 45 43, Kathrin.Ziltener@kfmv.ch

Communication Société suisse des employés de commerce
Téléphone +41 44 283 45 13, Kommunikation@kfmv.ch

Communiqués de presse [secsuisse.ch/mediacorner](https://www.secsuisse.ch/mediacorner)